Département du Var

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

En exercice :	33
Présents :	28
Représentés :	4
Absent excusé :	1

OBJET :

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION MODIFICATIVE

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021– 12 - 04

Séance du 14 décembre 2021
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer
****

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames, GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux **:** Mesdames AIELLO Béatrice, CIDALE Amandine, ETCHANCHU Helen, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE Jean-Paul, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :
Adjoint : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur le Maire)
Conseillers Municipaux : Mesdames Anne-Laure BEAUDOIN (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Astrid MANOUKIAN (procuration à Madame Cynthia GROC), Monsieur Christian PEYRARD (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE).

Etait absent excusé :
Conseiller Municipal : Madame Laura GENEVOIS

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20211214-DEL20211204-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

Il est rappelé que conformément à l'article L1413-1, les communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

L'article L1413-1 du CGCT prévoit que cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Cette commission est composée, outre le Maire président de droit, de 9 membres titulaires désignés selon le principe de proportionnalité au sein de l'Assemblée, soit le Maire, président, 6 membres du groupe majoritaire, 2 membres du groupe II et 1 membre du groupe III.

Vu la délibération n° 2020.07.08 du 15 juillet 2020 portant sur la procédure de vote pour la désignation des représentants du Conseil Municipal adopté à l'unanimité,

Vu la délibération n° 2020.07.17 en date du 15 juillet 2020 par laquelle l'Assemblée Communale a déterminé d'une part, la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et a décidé, d'autre part de retenir comme Associations d'usagers les six Comités d'Intérêt de Quartier *(des Lecques, Colline des Lecques, des Pradeaux, du Grand quartier de la gare, de la Madrague et du Port d'Alon)*, les deux Associations d'Environnement de la Commune *(Saint-Cyr Environnement, Saint-Cyr Développement Durable)* et le Directeur de l'Office de Tourisme.

Vu la démission présentée par Monsieur Alain BERARD, laquelle est devenue définitive à sa réception par la Commune le 16 novembre 2021, il convient de pourvoir à son remplacement.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Vu les dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions de l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Adopte l'exposé qui précède,

Désigne Monsieur Dominique HOCQUET en qualité de membre titulaire au titre du groupe 2 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui est désormais composée comme suit :

QUALITE	**Titulaires**
Président	Le Maire
	Madame Sabine GIACALONE
	Monsieur Frédéric HERBAUT
	Madame Michèle VANPEE
	Monsieur Jean-Michel VALENTIN
	Monsieur Louis FERRARA
	Monsieur Bruno JOANNON
GROUPE II	Monsieur Yvan MAUBE
	Monsieur Dominique HOCQUET
GROUPE III	Monsieur Dominique OLIVIER

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
083-218300012-20211214-DEL20211204-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021